



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Vendredi 6 mars 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 6 mars à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints, Mmes Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES, MM Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER conseillers

Membre absent excusé : Mme Marie-José BLEUX

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 7 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 Délibération N° 2020-03 Budget principal

Madame le maire présente le compte administratif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues : 680 541.00 €	Dépenses réalisées : 389 588.44 €
Recettes prévues : 680 541.00 €	Recettes réalisées : 428 019.98 €

Résultat cumulé 2018	300 175.41 €
Résultat de l'exercice 2019	38 431.54 €
Part affectée investissement	27 298.60 €
Résultat cumulé 2019	311 308.35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses prévues : 126 798.50 €	Dépenses réalisées : 54 425.41 €
Recettes prévues : 126 798.50 €	Recettes réalisées : 51 644.63 €

Résultat cumulé 2018	- 27 298.60 €
Résultat de l'exercice 2019	- 2 780.78 €
Résultat cumulé 2019	- 30 079.38 €
Dépenses engagées 2019 à reporter BP 2020	40 000.00 €
Besoin de financement 2020	70 079.38 €

Vote du compte de gestion 2019

Le compte de gestion présentant les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats ; il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote du compte administratif 2019

Madame le maire présente le compte administratif 2019 comprenant les prévisions, les réalisations et les résultats et demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif ainsi présenté.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, Edith GODIER, Maire, passe la parole à Didier Berthelot, 1er adjoint et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (6 voix pour) approuve le compte administratif 2019 et invite madame le maire à rentrer et à poursuivre l'ordre du jour.

Affectation des résultats 2019 sur le budget 2020

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2019

	Résultat de clôture 2019	Affecté en investissement (1068)	Résultats reportés au budget primitif 2020
Investissement	- 30 079.38 €		- 30 079.38 €
Fonctionnement	311 308.35 €	70 079.38 €	241 228.97 €
Total	281 228.97 €	70 079.38 €	211 149.59 €

001 déficit d'investissement à reporter : 30 079.38 €

Dépenses engagées 2019 report BP 2020 : 40 000.00 €

Besoin de financement (1068) : 70 079.38 €

002 - excédent de fonctionnement reporté : 241 228.97 €

Repas des aînés

Délibération N° 2020-04

Pour l'année 2020, le conseil municipal fixe à 30 € la participation des accompagnateurs au repas des aînés. Il est précisé que ce traditionnel repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus et résidant dans la commune.

Mise en place du service minimum d'accueil

Délibération N° 2020* 05

En application de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 et de la circulaire n° 2008-111 du 26 août 2008, la commune de Mondrainville a mis en place un service minimum d'accueil pour les élèves de l'école primaire (maternelle et élémentaire) pendant le temps scolaire. Madame le maire précise que cette obligation est assurée par les communes pour les élèves des écoles dans lesquelles le nombre de personnes grévistes est égal ou supérieur à 25 % du nombre de personnel enseignant.

Ainsi, le regroupement pédagogique Grainville-sur-Odon - Mondrainville a expérimenté ce service minimum d'accueil lors de la grève du 6 février 2020, 18 élèves étaient présents avec 6 encadrants.

Cependant, madame le maire rappelle la difficulté et le risque à mettre en place un SMA. En effet, si tous les élèves étaient présents, le nombre d'encadrants qualifiés pourrait s'avérer insuffisant. En cas d'accident, le maire risquerait de voir engagée sa responsabilité pénale.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 20h00